

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 4 JUILLET 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 05_04-07-2023
	Date de convocation : 28/06/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 04/07/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 27 Procurations : 3 Excusés : 6 Nombre de votants : 30
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : I. LE BELLEGO Rapporteur : M. MÉZARD
Excusés : S. MAURE D. HARIOT A. JOGUET F. MOREAU J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**ZIBAC (ZONE INDUSTRIELLE BAS CARBONE) :
CREATION DE L'ASSOCIATION ADELE ET DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT**

Sous l'impulsion de l'Association des Industriels Loire Estuaire (AILE), le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire, la CARENE, et la Communauté de Communes Estuaire et Sillon se sont associés pour porter une candidature conjointe auprès de l'ADEME, dans le cadre de l'appel à projet national « Maturation et accompagnement des Zones Industrielles Bas Carbone » (ZIBAC). Cette candidature qui s'inscrit dans le plan d'investissement « France 2030 » a pour objet de rechercher le soutien nécessaire à l'élaboration d'un vaste programme d'études permettant de dessiner les infrastructures de demain.

Ce programme, établi sur deux ans, devra, dans un premier temps, estimer les besoins en consommation et les potentiels en production bas carbone de vecteurs énergétiques diversifiés intégrant notamment l'hydrogène, l'électricité, le dioxyde de carbone, le gaz naturel et les carburants alternatifs. Dans un second temps il s'agira d'évaluer, sur la base de ces gisements, l'opportunité de création ou mutation d'infrastructures de distribution et de stockage à réaliser.

Aussi, afin d'animer et coordonner cette dynamique collective, les partenaires fondateurs, accompagnés de la Région Pays de la Loire, proposent de constituer l'association ADELE (Association de Décarbonation Loire Estuaire), dont le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

Impulsée par l'appel à projet ZIBAC, l'association pourrait également trouver un prolongement au-delà des deux ans du programme ZIBAC. Son objet prévoit ainsi d'accompagner la mise en œuvre de projets de décarbonation des activités industrielles et portuaires, et de développer les synergies entre industriels et acteurs du territoire pour accélérer la transition énergétique sur l'espace industrialo-portuaire Loire Estuaire.

Organisée en quatre collèges (membres porteurs, entreprises et industriels, acteurs de la formation/recherche/innovation, organismes et acteurs du développement local), l'association ouvre sa gouvernance à divers partenaires, en préservant le rôle central de pilotage des membres fondateurs. A ce titre, un siège d'administrateur permanent et de droit est réservé à Estuaire et Sillon.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la désignation d'un élu d'Estuaire et Sillon chargé de représenter la Communauté de communes au sein d'ADELE conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI, qui précise que : « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la participation de la Communauté de Communes à la création de l'Association de Décarbonation Loire Estuaire (ADELE) et son adhésion à celle-ci en tant que membre fondateur,
- D'APPROUVER les termes des statuts de l'Association de Décarbonation Loire Estuaire (ADELE) ci-annexés,
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer les statuts et tout autre document afférent à la constitution et au fonctionnement de l'association,
- DE DESIGNER, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEZARD, pour représenter la Communauté de communes Estuaire et Sillon au sein des instances de l'association (Assemblée générale et Conseil d'administration),

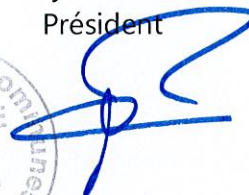
☛ D'AUTORISER M. MEZARD à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration, notamment en tant que membre du Bureau.

Fait le 05 juillet 2023

I. LE BELLEGO
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

11.0 JUL 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 JUL 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU